La politique de sécurité routière. Les systèmes locaux de contrôle-sanction.

La documentation française. 09/2003. 266 p. Auteurs: Michel Ternier et al.

Thème:
Grands rapports - sécurité routière [1]

Date du document:
Samedi Novembre 1 2003

Audience de groupes:
site public

Visibilité du contenu de groupe:
Use group defaults

Résumé:
Rapport Ternier. Malgré d'importants progrès, la sécurité routière reste, en 2003, un problème majeur et la France est mal située au niveau international. Le bilan dressé par l'instance d'évaluation montre que le contrôle-sanction n'est pas adapté à l'"infractionnisme" de masse qui caractérise les conducteurs français. Il conduit à s'interroger sur son efficacité et sur l'application des sanctions, compromises par les indulgences. C'est pourquoi le rapport invite à accroître les contrôles et à sanctionner effectivement les infractions pour changer les comportements. Parmi les recommandations formulées on notera : l'automatisation du contrôle de la vitesse et de la perception des amendes (avec à cet effet la création d'une structure dédiée), la formation de forces spécialisées consacrant dans chaque département la totalité de leur temps à la sécurité routière et la sensibilisation des usagers par d'importants efforts de communication.

Auteur(s):
Conseil national de l'évaluation, Commissariat général du Plan

Lien(s) utile(s)

- http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/034000639.pdf [2]

Retour à la base documentaire [3]